



**MAIRIE d'ASTON**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 octobre 2025**

**PRESENTS :** PUJOL Alain - AUTHIER François - CANAL Nathalie - CHAPUT Maëva - DA LUZ FERNANDEZ Antoine - DA SILVA Denis - LASSALLE Jean - NORMAND Marie-Claude - VAQUIÉ Anne.

**Absent et Représenté :**

**DATE DE CONVOCATION :** 09 octobre 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aston se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la mairie, sous la présidence de M. PUJOL Alain, Maire.

Ouverture de la séance à 18h30.

M. DA SILVA Denis est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1- DÉLIBÉRATION ACHAT PARCELLE EDF A1388**

**2- DÉLIBÉRATION ANTENNE CLOCHER**

**3- DÉLIBÉRATION TRAVAUX ONF PISTE DES RUIS**

**4- DÉLIBÉRATION LOCATION APPARTEMENT 1<sup>°</sup>ETAGE ANCIENNE ECOLE**

**5- DIVERS**

## **1- DÉLIBÉRATION ACHAT PARCELLE EDF A1388**

Il y a lieu de délibérer pour valider l'achat de la parcelle n°A1388 d'une surface de 774 m<sup>2</sup> au prix de 7740 euros afin d'engager la vente avec EDF auprès du notaire.

A noter :

- il faudra préciser la servitude de passage dans la cour restant appartenir à EDF pour accéder au terrain.
- Il y aura une servitude avec Enedis pour qu'ils continuent à accéder au poste existant sur la parcelle.
- Il faudra prévoir l'installation d'un compteur électrique.

⇒ Le conseil valide l'achat de cette parcelle

## **2- DÉLIBÉRATION ANTENNE CLOCHER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Autorité de Régulation des Communications, des Postes et de la distribution de la Presse (ARCEP) a mis en place un projet de couverture ciblée (résorption des zones blanches) sur le territoire français, publié au Journal Officiel le 23 décembre 2024.

La commune d'Aston a été retenue dans ce projet et va bénéficier d'une nouvelle antenne partagée par tous les opérateurs mobiles (Free Mobile, Orange, SFR et Bouygues Télécom).

L'entreprise « Free mobile » a été désignée comme opérateur leader et s'est engagée à déployer cette infrastructure sur notre commune, sans aucun frais pour notre collectivité.

Afin d'optimiser la couverture de notre village, le choix d'implantation de cette nouvelle antenne s'est porté sur le clocher de l'église ; une réunion technique a eu lieu pour valider ce choix, notamment avec l'entreprise Bodet qui assure la maintenance des cloches.

Avant la mise en place de cette antenne, la commune doit conclure une convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise « Free mobile ».

Après cet exposé, le Conseil Municipal se félicite de ces travaux qui vont grandement améliorer la couverture mobile du village et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du sol avec l'entreprise « Free mobile »

### **3- DÉLIBÉRATION TRAVAUX ONF PISTE DES RUIS**

L'ONF propose un devis de 680 € HT pour faire l'entretien annuel de la piste des Ruis.

Le Conseil Municipal valide ce devis et se félicite que cette piste soit maintenue en très bon état grâce à un entretien régulier.

Monsieur le Maire indique qu'il serait bien de prévoir également l'entretien des prés des Clarans qui en a bien besoin : le Conseil Municipal valide ce projet.

Monsieur le Maire ira donc sur le terrain avec l'ONF et leur demandera un devis.

### **4- DÉLIBÉRATION LOCATION APPARTEMENT 1<sup>°</sup>ETAGE ANCIENNE ECOLE**

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avions convenu de mandater Monsieur Bonaldo, agent immobilier, pour rechercher des locataires pour l'appartement du premier étage de l'ancienne école.

La Commission « cadre de vie » s'est réunie pour étudier les candidatures retenues par Monsieur Bonaldo.

Cet appartement disposant de 4 chambres et la commune souhaitant toujours accueillir des enfants en âge de fréquenter nos écoles maternelle et primaire, des familles avec enfants jeunes ont été privilégiées.

Après présentation des candidatures et discussion, le Conseil Municipal valide le choix de la commission de retenir Madame Aurélie Sambres : ses 3 enfants de 3, 5 et 14 ans iront à l'école des Cabannes et au collège.

Les 2 autres familles non retenues pourront visiter l'appartement du tennis disponible (avec 3 chambres) et nous dire si elles sont intéressées : le Conseil Municipal fera son choix pour cet appartement à sa prochaine réunion.

### **5 - DIVERS**

Mme Ludivine Terrier a adressé un courrier à la commune concernant le branchement de sa propriété au réseau d'eaux usées. Elle indique ne pas avoir été informée par son notaire de la présence du réseau public sur son terrain et souhaite qu'une convention de passage soit établie. Elle demande également que la commune prenne en charge les frais liés à la modification de son raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décidera de solliciter Véolia afin de vérifier la possibilité d'établir une convention de passage, tout en rappelant que, s'agissant d'une servitude d'utilité publique, aucun dédommagement n'est prévu.
- Estime que la commune n'a pas à intervenir dans les travaux réalisés sur des propriétés privées. En conséquence, elle ne prendra pas en charge les frais de modification du branchement : l'habitation étant déjà raccordée au réseau, la propriétaire reste libre d'adapter son installation, mais à ses propres frais.

2 – Mme Aimedieu a proposé à la commune l'achat de sa parcelle A 952 d'une surface de 1680 m<sup>2</sup> : considérant que cette parcelle est traversée par les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et n'est donc pas entièrement constructible, une proposition à 25 € / m<sup>2</sup> lui avait été faite. Mme Aimedieu ayant accepté cette proposition, le Conseil Municipal valide cet achat et mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

3 – la peinture des boiseries de la piscine confiée à l'entreprise Da Silva est terminée. Les employés communaux réaliseront d'ici l'été prochain le nettoyage et la peinture des murets du bassin côté cours d'eau.

4 – La passerelle sur l'Aston en amont du village dite « passerelle Sicard » a été changée la semaine dernière.

5 – la CCHA nous a informé que la mise en place des nouveaux containers à déchets se fera en avril 2026 (au lieu de décembre 2025 prévu initialement)

6 – Travaux du Pas de l'Ours : les chalets sont terminés et ont été réceptionnés la semaine dernière. Les allées d'accès aux chalets sont en cours ainsi que la remise en état de la voirie. Les replantations des arbres, arbustes et pelouses vont démarrer dès que possible.

Tout est en bonne voie pour une réouverture du camping en décembre !

7 – Point sur les autres projets de travaux :

- Vestiaires des employés communaux : la rénovation de la chaufferie a été étudiée par notre architecte mais elle est trop petite pour accueillir ces vestiaires qui doivent être mixtes. Le Conseil Municipal propose plutôt d'envisager la transformation de la salle des amis du Quié : à faire dessiner par Monsieur Pinzio. La chaufferie, remise en état, pourra être mise à disposition du Comité des fêtes comme local de stockage
- Cabane des Ludines : à faire chiffrer par l'architecte afin d'étudier un financement avec la Fédération Pastorale.
- Appartement rue d'Artiguères : la rénovation dans la configuration actuelle a été chiffrée (environ 142 000 € HT). Le conseil municipal va demander à l'architecte de chiffrer sommairement la rénovation en 2 appartements : un T3 au premier niveau et un studio au-dessus. Après ce chiffrage, le financement de cette rénovation sera envisagé.

8 – Les propositions de la Savasem pour l'offre 2025 / 2026 sur les forfaits ski destinée à nos enfants ne sont pas encore connues mais le Conseil Municipal se prononce favorablement à la reconduction de cette offre.

9 – la Commission « cadre de vie » propose :

- de faire chiffrer un équipement vidéo (vidéoprojecteur + écran + son) de la salle pluriactivités pour pouvoir accueillir des réunions de travail ou des activités associatives autour de projections.
- De faire chiffrer un affichage digital des températures air et eau de la piscine
- De faire chiffrer une meilleure régulation de la température de l'eau de la piscine car le système avec un échangeur est très « lourd » et ne permet pas une adaptation rapide aux conditions climatiques (eau trop chaude quand il fait très chaud)

10 – concernant la fibre optique, la mise en place de boitiers de branchement va être faite pour nos appartements communaux rue d'Artiguères et rue de Muna (3 boitiers au total) pour permettre le raccordement de tous les locataires.

La séance de ce conseil municipal est levée à 20h30.

Vu pour être affiché le 17 octobre 2025

Le Maire, Alain PUJOL

